

# S.I.S.A.R.C

**Syndicat Mixte de l'Isère et  
de l'Arc en Combe de Savoie**

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mardi 12 juillet 2022

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 5 juillet 2022, s'est réuni le mardi 12 juillet 2022 à 18h, en séance publique à la Salle des fêtes de CRUET, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 10

**Délégués titulaires présents : 12**

<i>Collectivités</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	PICOLLET	2 voix
Département	THEVENET	2 voix
Département	VAIRETTO	2 voix
CA Arlysère	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	RIEU	1 voix
CCCS	BLONDET	1 voix
CCCS	FAVRE	1 voix
CCCS	LOGEROT	1 voix
CCCS	MESTRALLET	1 voix
CCCS	SANDRAZ	1 voix
CCCS	VELTRI	1 voix

**Délégués suppléants présents : 4**

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix
CCCS	Christelle	HUGONOT	1 voix

**Délégué représenté : 1**

<b>Nom</b>	<b>Collectivité d'origine</b>	<b>A donné pouvoir à</b>	<b>Nombre de voix</b>
Jean-Luc BENETTI	CCCS	Yannick LOGEROT	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	16 dont 12 titulaires et 4 suppléants	<b>Nombre de voix</b>	19 voix
<b>Nombre de membres représentés</b>	1 délégué	<b>Nombre de voix</b>	1 voix
<b>TOTAL des voix</b>	20 voix		

**Laurent GRILLET** a été désigné Secrétaire de séance.

**Objet : Convention accès au lit via installation GMECS**  
**Rapporteur : M. le Président**

Des travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère située au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère et Grignon doivent être conduits durant l'étiage de l'hiver 2022-2023. Ce chantier de confortement nécessite d'accéder au lit de la rivière.

Après analyse technique et concertation entre les parties, il a été convenu que l'accès au lit de l'Isère pouvait être effectué depuis les installations de la société GMECS, située à proximité immédiate de la digue de l'Isère.

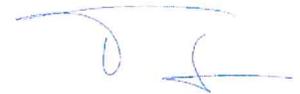
Cet accès au lit de l'Isère via les installations du poste d'enrobé, est consenti à titre gracieux par la société GMECS, étant entendu que certains aménagements temporaires (piste, rampes d'accès etc.) devront être réalisés pour les besoins du chantier du SISARC.

Ces aménagements seront mis en œuvre par l'entreprise titulaire du marché de travaux de la digue.

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve le principe d'une convention à intervenir entre le S.I.S.A.R.C et la société GMECS ;*
- *autorise M. le Président à mettre au point cette convention, la signer et en suivre l'exécution ;*
- *d'une manière générale, autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Président,  
François RIEU



**S.I.S.A.R.C.**

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie